


**COMPTE-RENDU DE
LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR n°106/NP**

Réunie le Lundi 10 janvier 2022 à 18 H 30
Chalet-logis de Blériot

Présents: Norbert PERREUX, Bernard BEDUCHAUD, Daniel CHAIRON, Alain GOGIBUS, Jackie JAHYER, Jean-Pierre MARNEF, Jean-Denis MONNET, Francine PERREUX, Pascal PHULPIN, Julien STRYJEK, Philippe TETART, Claudette VOLVERT.

Absent excusé : Cédric MARTIN, André RICHEZ.

Absent non excusé : Teddy TORLET

1. Approbation du CR de la réunion n° 105 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des participants.

2. Effectifs licenciés :

A ce jour nous avons 86 licenciés et 2 passagers, dont 28 femmes et 25 jeunes de moins de 18ans et beaucoup de nouveaux. 32 anciens adhérents ne se sont pas réinscrits.

3. Suivi du budget :

Nos comptes arrêtés au 31 décembre laissent apparaître un excédent de 7 258,63 €.

Pour 6 000 € budgétés pour les recettes licences, nous sommes à 5 500 €, pour les cotisations club budgétées nous sommes à 5 300 €, engagements concours budgétés 3 000 € nous sommes à 1 500 €.

Nous avons encaissé aussi 210 € pour les animations, et 146 € pour la tombola.

Pour les dépenses nous avons prévu 5 800 € en équipements sportifs, et 5 773 € dépensés.

Concernant les subventions, nous avons obtenu de la Ville de Reims 3 570 € pour 3 600 € demandés, de l'ANS 1 760 € obtenus pour 1 500 € demandés, Développement de la Vie Associative 1 220 € obtenus pour 2 000 € demandés. Pour ces dernières, il nous faudra justifier des actions, à défaut de quoi nous devons rembourser certaines sommes.

Actuellement la Compagnie dispose de :

- Compte courant : 4 185 €
- Caisse : 2 106 €
- Epargne : 7 642 €

4. St Sébastien 2022 :

Les tirs de challenge de la Saint Sébastien auront lieu le mercredi 19 janvier à Prieur. Il n'y aura pas de galette des rois en raison de la situation sanitaire.

Les jeux habituellement prévus à la suite de la galette se dérouleront à Prieur le samedi 22 janvier dans le créneau des écoles de tir l'après-midi.

Les tirs de challenge et les jeux se feront en arc nu, sans viseur. Tous les archers de la Compagnie sont invités à y participer.

Aucun repas de la Saint Sébastien n'est prévu, toujours en raison de la situation sanitaire.

5. AG électorale du 5 février 2022 :

L'invitation a été envoyée avec l'ordre du jour le 30 décembre dernier ainsi que les conditions de vote pour les 52 archers qui peuvent voter.

Compte tenu de la situation sanitaire, nous ne pouvons pas avoir de salle de réunion pour notre AG.

Nous sommes donc contraints à l'organiser en visioconférence.

Pour participer à l'AG, un lien informatique permettra la connexion dans la matinée du samedi 5 février avec le système "Kmeet".

Concernant les votes, seuls les 52 adhérents qui peuvent voter (+ de 16 ans et + de 6 mois d'adhésion à notre Compagnie) recevront un lien informatique avec le système "Balotilo" pour les votes de l'AG ordinaire, ainsi qu'un Pouvoir s'ils désirent se faire représenter à l'AG.

Ensuite, comme c'est une année électorale, il faut voter pour l'élection d'un nouveau Comité Directeur de la Compagnie.

Les mêmes 52 adhérents qui peuvent voter recevront début janvier la déclaration de candidature à remplir pour être sur la liste des candidats et à renvoyer à la Secrétaire ou au Président avant le samedi 22 janvier. Le vote se fera également par informatique avec le système "Balotilo".

Pour être élu, s'il y a 52 votants, chaque candidat devra avoir au minimum 27 voix (scrutin majoritaire). S'il y a plus d'élus que de postes (12 hommes et 4 femmes), celui qui a le plus grand nombre de voix est élu. En cas d'égalité, l'élection est validée au bénéfice de l'âge.

Nous avons besoin de nouveaux candidat(e)s. Pour l'avenir de la Compagnie, toutes les nouvelles idées sont bonnes et le changement ne peut être que bénéfique.

Les membres du comité directeur qui seront élus se réuniront au chalet-logis à Blériot le **Lundi 7 février 2022 à 18 heures 30** pour désigner le bureau.

Raphaël BLANCHARD représentera la Ville de Reims

Gérard BRISSAUD représentera le Comité Départemental de la Marne

Philippe DORMONT a été invité pour le CRTA Grand Est, nous attendons sa réponse.

6. Questions diverses :

Campagne et Nature CRTA en avril :

Nous espérons pouvoir proposer des grillades et frites à la buvette, si la situation sanitaire évolue favorablement.

Alain attire l'attention sur les cibles qui sont déformées. Ces 2 ou 3 cibles serviront à l'échauffement et il faudra les réparer et les redresser dès le concours terminé.

Nous disposons de 30 cibles utilisables pour le tir campagne, il nous faut 21 cibles pour le tir nature.

3D en mai :

Nous avons l'accord du maire et du président de la coopérative vinicole pour organiser les concours.

Interdiction de vente d'alcool aux buvettes des concours :

La FFTA a formulé une interdiction définitive de vente d'alcool aux buvettes avant et pendant les concours. Elle est juste autorisée après la remise des résultats.

Inscription de la Compagnie à Reims Festiv'Eté (24 au 29 août) au Parc de Champagne :
Cette manifestation se déroulera du mercredi 24 au dimanche 28 août et concernera les enfants, les jeunes et les familles qui voudront essayer le tir à l'arc. Notre participation peut nous amener un nombre de licenciés important.

Adhésion à la FFSA (Fédération Française de Sport Adapté) :

L'adhésion est adoptée à l'unanimité des participants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 30

La Secrétaire Générale,

Claudette VOLVERT

Le Président,

Norbert PERREUX